

Coparly devient le comité territorial Rhône et Côtière de l'Ain

Les acteurs locaux engagés dans l'amélioration de la qualité de l'air du territoire

L'observatoire régional Air Rhône-Alpes (créé le 1^{er} janvier 2012) s'appuie sur des acteurs locaux (représentants de l'Etat, du monde économique, des collectivités, des associations, experts...) réunis en comités territoriaux pour mener à bien ses missions.

Le Comité territorial du Rhône et de la Côtière de l'Ain (anciennement Coparly) s'est réuni pour la première fois, en séance plénière le 12 juin 2012 afin d'élire le Président et les représentants de son territoire.

Au service de l'amélioration de la qualité de l'air, ce comité permet de mettre en place des actions locales cohérentes avec les orientations régionales tout en tenant compte des spécificités du territoire. Constitué de manière quadripartite, il garantit la concertation des acteurs du territoire, un atout majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'observatoire régional.

Enjeux et leviers d'actions

La population est exposée à des dépassements récurrents des normes de qualité de l'air sur certains territoires de la région Rhône-Alpes. L'Etat français est engagé dans un **contentieux européen** pour non respect de la réglementation sur les particules PM10. Si aucune nouvelle action n'est entreprise, près de 200 000 rhônalpins seraient encore exposés à des dépassements de seuils réglementaires pour la qualité de l'air en 2015. Les études épidémiologiques confirment **l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique** en France.

Une politique centrée sur la gestion des « pics », bien que nécessaire, a peu d'efficacité sur l'exposition moyenne de la population. La priorité doit être donnée à la **réduction des expositions chroniques** (moyenne annuelle ou pollution de fond) pour lutter efficacement contre les particules en suspension et garantir ainsi une meilleure qualité de l'air sur le long terme.

(Cf. Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique du 2 mai 2012)

L'année 2011 a été marquée par une démarche de planification ambitieuse. Il est désormais indispensable de mettre en place ces actions sur le terrain afin que les populations de Rhône-Alpes ne soient plus exposées à un air de mauvaise qualité.

Face à ces enjeux, il est nécessaire de mettre en œuvre localement des plans d'actions ambitieux afin d'améliorer la qualité de l'air.

La réduction de l'exposition à la pollution atmosphérique peut s'appuyer sur **deux leviers d'action majeurs** : la diminution des rejets de polluants atmosphériques et le développement d'un urbanisme qui protège les populations.



Les représentants du Comité Territorial Rhône et Côtière de l'Ain



M. Michel REPELIN
Président
Grand Lyon



M. Serge PERRIN
Vice-président
Commune de Saint-Fons

La situation dans le Rhône et la Côtère de l'Ain en 2011

L'année 2011 a été fortement impactée par la pollution atmosphérique. Les conditions météorologiques ont notamment contribué à la formation et à l'accumulation des polluants.

A chaque saison, sa problématique :

- **Le dioxyde d'azote et les particules fines** en hiver. Directement émis par le trafic routier et le chauffage, ces polluants sont particulièrement concentrés en bordure de voies de circulation.

Dans la plupart des agglomérations de Lyon et Villefranche ainsi qu'au voisinage des grandes voiries, les normes concernant les particules ne sont pas respectées. Le non respect des normes est également avéré pour le dioxyde d'azote, avec dans l'agglomération lyonnaise une ampleur inégalée en Rhône-Alpes.

- **L'ozone**, formé à partir des oxydes d'azote et des Composés Organiques Volatils (carburants, utilisation de solvants) sous l'action du rayonnement solaire est surtout présent durant la saison estivale, en particulier en milieu rural.

Ce polluant est très présent dans les Côteaux du Lyonnais.

Les chiffres clés du territoire

Les épisodes de pollution sur le Rhône et la Côtère de l'Ain en 2011

- 70 jours d'épisodes pollués justifiant l'activation de dispositifs préfectoraux, dont 31 au niveau d'alerte. 76 % des cas liés aux particules.

Les secteurs d'activité responsables de la pollution du territoire

- Le secteur industriel est à l'origine de 43 % des émissions annuelles de particules fines PM10.
- Le chauffage individuel au bois est à l'origine de 18% des émissions annuelles de particules fines PM10. Un jour de grand froid, la proportion atteint 44%.
- Le trafic routier est à l'origine de 70% des émissions annuelles d'oxydes d'azote.

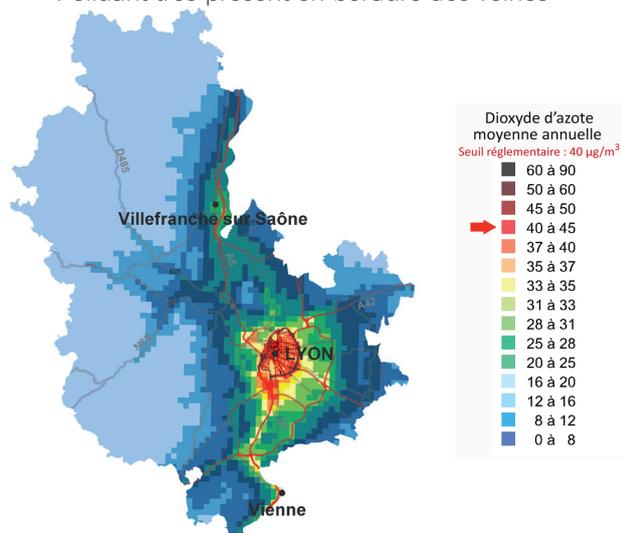
Les plans du territoire

Air Rhône-Alpes est impliqué dans l'élaboration de 10 plans réglementaires sur tout ou partie du Rhône et de la Côtère de l'Ain

- **1 Schéma Régional Climat Air Energie**
- **1 Plan de Protection de l'Atmosphère**
Région lyonnaise
- **3 Plans de Déplacements Urbains**
Agglomération de Lyon
- **2 Schémas de Cohérence Territoriale**
Agglomération de Lyon | Monts du Lyonnais
- **2 Plans Climat Energie Territoriaux**
Agglomération de Lyon | Ouest Lyonnais
- **1 Zone d'Actions Prioritaire pour l'Air**
Lyon

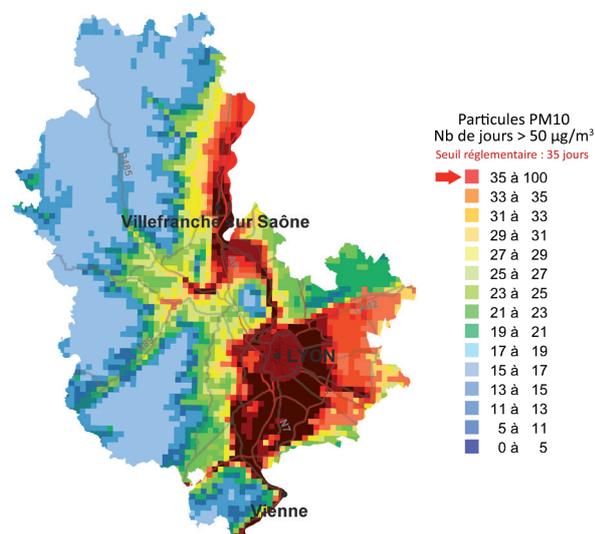
Dioxyde d'azote

Polluant très présent en bordure des voiries



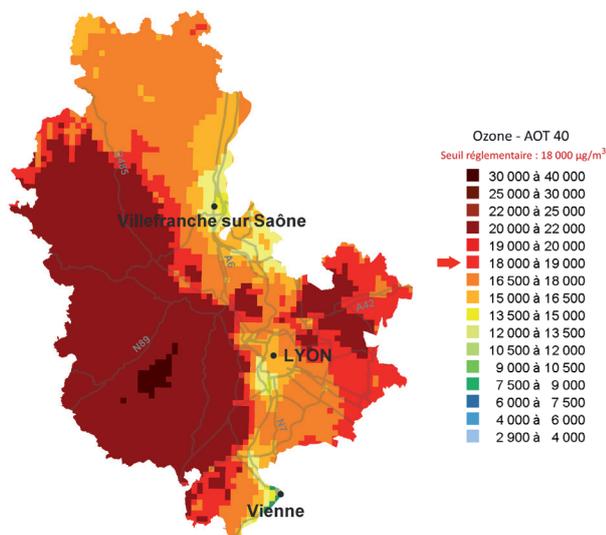
Particules PM10

Nécessité d'agir sur plusieurs sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie)



Ozone

Zones rurales et relief très exposés



CONTACT PRESSE

Manuel MARQUIS - Directeur territorial Zone Est - 09 72 26 43 90
direction@air-rhonealpes.fr

+ d'infos : www.air-rhonealpes.fr